

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 24 Avril 2023

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

**La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :**

#### **- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :**

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- Report de rencontre :**

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### **- Changement avec accord de l'adversaire :**

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :**

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## RAPPEL

### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

**6.1 - 1.** Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

**Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission :**

**25150429 – RUNGIS US 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D2 du 14/01/23 Remis au 25/04/23**

## Coupe du Val de Marne

### **½ finale de la Coupe du Val de Marne Futsal**

2 arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

**1<sup>ère</sup> Demi-Finale :** B2M FUTSAL 1 – CHAMPIGNY CF 2 le 06/05/2023 (n°25786748)

**2<sup>ème</sup> Demi-Finale :** CAL 94 FUTSAL 1 – VITRY ASC 1 le 06/05/2023 (n°25786753)

**RAPPEL :** *Priorité aux matchs de « Championnat » reportés (Ligue ou District) à ces dates*

**Finale Mercredi 31 Mai ou le Jeudi 1<sup>er</sup> Juin 2023 20h15 ou 20h 30 (lieu à définir)**

## CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : [futsalvaldemarne@gmail.com](mailto:futsalvaldemarne@gmail.com)  
Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.